

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1036

19 mai 2009

SOMMAIRE

ALMATY II Luxembourg S.à r.l.	49701	Kaba Finance Luxembourg S.A.	49690
Amipar Holding S.A.	49712	Laboratoire Schaack S.à r.l.	49688
Antium S.A.	49728	Leonardo Invest	49704
Archand Holding S.à r.l.	49710	L.V.M.D., Location Vente Matériel Décon-	
Archand S.à r.l.	49727	tamination S.à r.l.	49712
ASF II Euro Stan	49686	L.V.M.D., Location Vente Matériel Décon-	
Barwa International Hotel Management		tamination S.à r.l.	49721
Luxembourg S.à r.l.	49684	Marine Investment Luxembourg S.à r.l.	
Barwa Luxembourg S.à r.l.	49709	49727
Bergilux Holding S.A.	49713	Neutral Sicav	49706
BR Investissements	49693	Nospelt Immobilière S.A.	49705
CAMCA Assurance S.A.	49690	OP International S.à r.l.	49710
CAMCA Réassurance S.A.	49683	Oxford Aviation Academy Luxembourg	
CAMCA Vie S.A.	49689	S.à r.l.	49710
Ceca Invest S.A.	49714	Oxford Investments S.A.	49722
Cevet S.A.	49722	Platanes S.A.	49702
CLT-UFA	49692	Private Life Partners S.A.	49693
CompAM FUND	49691	Rivedes S.A.	49684
Coparin S.A.	49713	Rossini Real Estate S.à r.l.	49723
"CVC Capital Partners IT Services S.à r.l."		SDG Investments S.à r.l.	49727
.....	49704	Shire Luxembourg Intellectual Property	
CVC Capital Partners Services S.à r.l.	49704	S.à r.l.	49714
Danbel	49701	Socoma Participation S.A.	49706
Deltatank A.G.	49725	Sofie S.à r.l.	49708
Dexia Banque Internationale à Luxem-		Spirit & Taste Sàrl	49723
bourg	49707	Surassur	49708
DKV Globality S.A.	49726	The Sailor's Fund	49703
Dotcorp Finance II S.à r.l.	49692	Tigris S.à r.l.	49711
Ehra	49707	Transworld Development S.A.	49728
FGI Participations S.A.	49682	Trust de Luxembourg	49721
Flotech S.A.	49712	Ulran S.A.	49711
GGP Lux Co.	49691	Viewlabel Luxembourg Sàrl	49682
Gréiwemaacher Pompjeeën a.s.b.l.	49694	Vontobel Fund Advisory S.A.	49726
Hubema	49703	Vontobel Management S.A.	49725
ILF 1 S.à r.l.	49709	Walden S.A.	49702
Insieme S.à r.l.	49688	Wild GmbH	49726
Investment Lux Partners	49705		

Viewlabel Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.329.

—
Extraits de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2009

1. La démission de M. Roger Weinhardt en tant que gérant de la société a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2009.
2. M. Bradley Krup, administrateur de sociétés, né le 13 novembre 1970 à Melbourne, Australie, domicilié à 85 Coppin Street, Richmond, Victoria 3121, Australie, a été nommé comme nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VIEWLABEL LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009057272/17.

(090066058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

FGI Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.808.

—
L'an deux mil neuf, le sixième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

Madame Pascale MARIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme „FGI PARTICIPATIONS S.A.", avec siège social à L - 1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 119808, constituée par acte du notaire instrumentant le 21 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2115 du 13 novembre 2006 (la "Société),

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 3 avril 2009.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante représentée comme dit ci-avant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3.- Que dans sa réunion du 3 avril 2009, le conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital jusqu'à concurrence de huit cent quarante-quatre mille euros (EUR 844.000,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 875.000,-) par l'émission de huit mille quatre cent quarante (8.440) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire unique Société Générale Bank & Trust, société anonyme, avec siège social à L - 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, RCS Luxembourg B numéro 6061, moyennant une contribution en espèces de huit cent quarante-quatre mille euros (EUR 844.000,-).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu du document de souscription et d'un certificat bancaire.

La somme de huit cent quarante-quatre mille euros (EUR 844.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 875.000,-) de sorte que les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 875.000,-) représenté par huit mille sept cent cinquante (8.750) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune."

"§2 Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (EUR 875.000,-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de seize mille deux cent cinquante (16.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire de la partie comparante ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pascale Mariotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 avril 2009 LAC/2009/14619. Reçu 75,- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009056464/202/62.

(090065871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

CAMCA Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.766.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 7 avril 2009, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs:

- Bernard Lepot, avec adresse au 219, Avenue François Verdier, 81000 Albi, France.
- Jean-Claude Rigaud, avec adresse au 11, Boulevard Kennedy, 65000 Tarbes, France.
- Hubert Brichart, avec adresse Avenue de Keranguen, 56000 Vannes, France.
- Guillaume Rousseau, avec adresse au 48, Rue La Boétie, 75008 Paris, France.
- Christophe Noël, avec adresse au 18, rue Salvador Allende, 86000 Poitiers, France.
- François Macé, avec adresse Rue d'Epagnac, 16800 Soyaux, France.
- Maurice Hadida, avec adresse au 65, Rue La Boétie, 75008 Paris, France.
- Claude Henry, avec adresse au 1, Rue Pierre de Truchis de Lays, 69400, Champagne-au-Mont-d'Or, France.
- Patrick Louarn, avec adresse au 65, Rue La Boétie, 75008 Paris, France.

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. renouvellement du mandat d'administrateur et président de François Thibault, avec adresse au 8, Allée des Collèges, 18000 Bourges, France, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

3. renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056509/29.

(090065442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Barwa International Hotel Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 138.425.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg le 23 février 2009.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique a accepté la démission de:

* M. Ghassan Al Binali, né le 1^{er} Janvier 1969, à Hidd (Bahrain), ayant son adresse professionnelle au United Building, 3rd Florr, Al Saad Street (PO Box 27 777), Doha (Qatar), en qualité de gérant A, avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer:

* Mr. Mohammed Luftalla I. A. Sultan, né le 9 Février 1973, au Qatar, ayant son adresse professionnelle au United Building, 3rd Florr, Al Saad Street (PO Box 27 777), Doha (Qatar), en qualité de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Avril 2009.

Pour Barwa International Hotel Management Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009057239/6654/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Rivedes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.574.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Leon Benito Leonardo ALAZRAKI RIVERON, company director, residing at Sierra Vertientes n° 1125, Torre "b" Departamento 3 Col., Lomas de Chapultepec, 11000 Mexico D.F.,

here represented by:

Mrs Eveline KARLS, employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Mexico D.F., on 13 January 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as "the principal", The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "RIVEDES S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 129.574, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 29 June 2007, its publication was made in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 21 August 2007, number 1769 (here after "the Company").

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is therefore fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) and is divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of TEN EUROS (10.- EUR) per share, each, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "RIVEDES S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all three thousand one hundred (3'100) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor of said Company for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office, being 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

VIII.- That the Company's register of registered shares is cancelled in the presence of the undersigned notary as of today.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Leon Benito Leonardo ALAZRAKI RIVERON, directeur de société, demeurant Sierra Vertientes n° 1125, Torre "b" Departamento 3 Col., Lomas de Chapultepec, 11000 Mexico D.F.,

ici représenté par:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Mexico D.F. le 13 janvier 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée: "le mandant",

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "RIVEDES S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129.574, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 29 juin 2007 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") a été faite, le 21 août 2007, sous le numéro 1769 (ci-après: "la Société").

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève donc à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) et se trouve divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) par action, chacune action intégralement en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "RIVEDES S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois mille cent (3.100) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, étant 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société a été annulé en présence du notaire instrumentant à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. KARLS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2009. Relation: EAC/2009/4895. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009056470/239/99.

(090066393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

ASF II Euro Stan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.498.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of April.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"AXA SECONDARY FUND II", a limited partnership incorporated in Jersey, acting through its general partner "AXA IM SECONDARIES ASSOCIATES MANAGEMENT LIMITED", having its registered office at 22, Grenville Sreet, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX,

here represented by:

Mr Jean-Louis CAMUZAT, company manager, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy given and issued in Jersey, on 17 April 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The prenamed proxy holder, acting in his said capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the company "ASF II Euro Stan", (the "Company") a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 112 498, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted on 27 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 525 of 13 March 2006.

The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 5 December 2005, published in the Memorial number 677 of 3 April 2006.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at FIFTEEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (15,000.- USD) divided into FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of THIRTY UNITED STATES DOLLARS (30.- USD) each, fully paid up.

III.- That the appearing party, the Company "AXA SECONDARY FUND II" acting through its general partner, "AXA IM SECONDARIES ASSOCIATES MANAGEMENT LIMITED" is the sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, in his capacity as sole shareholder of the Company "ASF II Euro Stan", has decided to proceed immediately to the dissolution of said company.

V.- That it declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, as well as in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the managers of the dissolved Company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

IX.- That there should be proceeded to the cancellation of all shares if any have been issued.

X.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"AXA SECONDARY FUND II", un limited partnership constitué à Jersey, agissant par son gérant "AXA IM SECONDARIES ASSOCIATES MANAGEMENT LIMITED", ayant son siège social au 22, Grenville Sreet, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX,

représentée par:

Monsieur Jean-Louis CAMUZAT, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 17 avril 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en ladite qualité, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société "ASF II Euro Stan" (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 112 498, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant un acte notarié dressé en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 525 du 13 mars 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 05 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 677 du 3 avril 2006.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à QUINZE MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (15.000,- USD) divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de TRENTE DOLLARS DES ETATS-UNIS (30,- USD) chacune, intégralement libérées.

III.- Que l'actionnaire unique "AXA SECONDARY FUND II", agissant par son gérant, "AXA IM SECONDARIES ASSOCIATES MANAGEMENT LIMITED" est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société "ASF II Euro Stan", a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

IX.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales éventuellement émises par la Société.

X.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-L.CAMUZAT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2009. Relation: EAC/2009/4730. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009056475/239/99.

(090066242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Laboratoire Schaack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 1, Op Raechels.

R.C.S. Luxembourg B 90.122.

—
EXTRAIT

Suite à des cessions de parts sociales, en date du 30 avril 2009, dûment approuvées par les associés et dûment notifiées à la société, le capital social de 100.000,00 €, représenté par 1.000 parts sociales, se répartit comme suit:

Monsieur Etienne Hartman, demeurant à B-6800 Libramont-Recogne, 56, sur le Chêne	450	parts sociales
Monsieur Fabien Wies, demeurant à L-8480 Eischen, 57, Cité Äischdall	450	parts sociales
Madame Marguy Rasquin, demeurant à L-4795 Linger, 36, rue du Bois	100	parts sociales
Total: mille parts sociales	1.000	parts sociales

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour extrait conforme

LABORATOIRE SCHAACK SARL

Signature

Référence de publication: 2009057261/18.

(090066421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Insieme S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Saint Croix.

R.C.S. Luxembourg B 144.806.

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ici représentée par:

- Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- Madame Carine AGOSTINI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

La prédite société "INTERCONSULT S.A.", agissant en sa qualité d'associé unique de "INSIEME S.à r.l.", une société à responsabilité limitée soumise au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de CENT DIX-SEPT MILLE EUROS (117.000,- EUR) divisé en mille cent soixante-dix (1.170) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, constituée sous les lois de l'Italie, par acte notarié reçu par le notaire Dott. Nicola RUSSO, de résidence à Rome (Italie), en date du 10 décembre 1946 et dont son siège social fut transféré de Rome (Italie) au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 554 en date du 13 mars 2009, page 26558,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de à Luxembourg, section B, sous le numéro 144.806 et ayant actuellement son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la "Société").

Les statuts de la Société n'ont pas subi aucune modification depuis le transfert de son siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg, constaté le 30 décembre 2008.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique et représentée comme ci-dessus stipulé, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2008 (bilan et compte de Profits et Pertes), ainsi que les comptes intérimaires (bilan et compte de Profits et Pertes) jusqu'au au 2 mars 2009.

Une copie de ces comptes a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, avec effet en date de ce jour, de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société et le domicile fiscal du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 53rd Street Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama-City (République du Panama).

Troisième résolution

L'associé unique décide que la Société adoptera la nationalité panaméenne.

L'associé unique souligne que le transfert du siège social du Grand-Duché de Luxembourg à Panama-City, n'impliquera pas la création d'une nouvelle entité juridique.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'autoriser les membres actuels du conseil de gérance de la Société ou toute autre personne désignée à cet effet, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Panama-City ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la bonne et exacte continuation de la Société en tant que société exemptée sous le droit panaméen et la cession de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de soumettre les résolutions deux (2) à quatre (4) inclus, prises ci-avant, à la condition suspensive de l'enregistrement/inscription de la Société à Panama-City par les autorités panaméennes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2009. Relation: EAC/2009/3985. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009056472/239/62.

(090066350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

CAMCA Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.278.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 7 avril 2009, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs:

- Bernard Lepot, avec adresse au 219, Avenue François Verdier, 81000 Albi, France.
- Jean-Claude Rigaud, avec adresse au 11, Boulevard Kennedy, 65000 Tarbes, France.
- Hubert Brichtart, avec adresse Avenue de Keranguen, 56000 Vannes, France.
- Guillaume Rousseau, avec adresse au 48, Rue La Boétie, 75008 Paris, France.
- Claude Henry, avec adresse au 1, Rue Pierre de Truchis de Lays, 69400, Champagne-au-Mont-d'Or, France.
- François Macé, avec adresse Rue d'Epagnac, 16800 Soyaux, France.
- Christophe Noël, avec adresse au 18, Rue Salvador Allende, 86000 Poitiers, France.
- François Thibault, avec adresse au 8, Allée des Collèges, 18000 Bourges, France.
- Maurice Hadida, avec adresse au 65, Rue La Boétie, 75008 Paris, France.
- Patrick Louarn, avec adresse au 65, Rue La Boétie, 75008 Paris, France.

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. renouvellement du mandat d'administrateur et président de François Thibault, avec adresse au 8, Allée des Collèges, 18000 Bourges, France, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

3. renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056510/30.

(090065471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

CAMCA Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.149.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 7 avril 2009, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs:

- Bernard Lepot, avec adresse au 219, Avenue François Verdier, 81000 Albi, France.
- Jean-Claude Rigaud, avec adresse au 11, Boulevard Kennedy, 65000 Tarbes, France.
- Hubert Brichart, avec adresse Avenue de Keranguen, 56000 Vannes, France.
- Guillaume Rousseau, avec adresse au 48, Rue La Boétie, 75008 Paris, France.
- Christophe Noël, avec adresse au 18, rue Salvador Allende, 86000 Poitiers, France.
- François Macé, avec adresse Rue d'Epagnac, 16800 Soyaux, France.
- Maurice Hadida, avec adresse au 65, Rue La Boétie, 75008 Paris, France.
- Claude Henry, avec adresse au 1, Rue Pierre de Truchis de Lays, 69400, Champagne-au-Mont-d'Or, France.
- Patrick Louarn, avec adresse au 65, Rue La Boétie, 75008 Paris, France.

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. renouvellement du mandat d'administrateur et président de François Thibault, avec adresse au 8, Allée des Collèges, 18000 Bourges, France, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

3. renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056511/29.

(090065483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Kaba Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.794.

Extracts of the resolutions taken during the Board of Managers held by circular vote

1. Mr Werner STADELMANN, Category A Director, Chief Financial Officer, residing at Solarstrasse 7, Ch-8834 Schindellegi, Switzerland is appointed as Chairman of the Board of Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the Shareholders approving the annual accounts as at June 30th, 2009.

2. The registered office be transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

3. The professional address of the following class B Directors be modified as follows:

- Mr Carlo SCHLESSER, Mrs Corinne BITTERLICH and Mrs Antonella GRAZIANO all three residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Certified true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

Extraits des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

1. Monsieur Werner STADELMANN, Administrateur de catégorie A, responsable financier, résidant à Solarstrasse 7, CH-8834 Schindellegi, Suisse, est nommé Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 30 juin 2009.

2. Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au le 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat.

3. L'adresse professionnelle des Administrateurs de catégorie B est modifiée comme suit:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, Madame Corinne BITTERLICH et Madame Antonella GRAZIANO tous trois résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

KABA FINANCE Luxembourg S.A.

Signatures

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. B

Référence de publication: 2009056524/795/34.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

GGP Lux Co., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.947.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 29 avril 2009

En date du 29 avril 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer

- Monsieur Alexander L. BERMAN en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

de nommer

- Madame Alison REHILL-ERGUVEN, née le 14 septembre 1970 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 110, N. Wacker, IL-60606 Chicago, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, Madame Alison REHILL-ERGUVEN est le gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

GGP Lux Co.

Signature

Référence de publication: 2009057487/20.

(090066061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.095.

Il résulte des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 14 novembre 2008 que:

1. Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission de Monsieur Andrea Prencipe en tant qu'administrateur de la société avec effet à partir du 13 novembre 2008;

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein Monsieur Massimo Alborino 4, Bd Royal L-2449 LUXEMBOURG en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Leurs mandats arriveront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

CompAM FUND

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009057069/1494/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 avril 2009, que:

- L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale de l'ensemble des mandats des administrateurs à l'exception de ceux de Madame Christiane SCHREINER, de Messieurs Alain COURTY, Bruno FERRARI, Ernest KLEIN et Gérard SCHNEIDER, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, représentant le personnel en application de la loi et dont la désignation ne relève pas de l'Assemblée générale des actionnaires.

- L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats de Monsieur Jacques SANTER ayant son adresse 69, rue JP Huberty L - 1753 Luxembourg, de Madame Colette FLESCHE ayant son adresse 11, boulevard Prince Henri L - 1724 Luxembourg, et de Messieurs Raymond KIRSCH ayant son adresse 13, an de Bongerten L-7346 Steinsel et René STEICHEN ayant son adresse BP2 L - 9201 Diekirch ainsi que de ceux de Messieurs Gerhard ZEILER, Elmar HEGGEN, Alain BERWICK, Alain FLAMMANG, Vincent de DORLODOT, Romain MANNELLI, Bert HABETS et Philippe DELUSINNE ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg et de Monsieur Axel DUROUX ayant son adresse professionnelle 22, rue Bayard F-75008 Paris.

- Sans préjudice de l'échéance particulière des mandats des représentants du personnel, l'Assemblée générale fixe la durée des mandats des administrateurs à une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

- Sur proposition du Comité mixte d'entreprise l'Assemblée générale désigne comme Réviseur d'entreprises la société à responsabilité limitée KPMG Audit établie et ayant son siège social à L - 2520 Luxembourg 9, allée Scheffer.

- L'Assemblée confie au Réviseur d'entreprise la mission, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009, de contrôler conformément à la loi, les comptes annuels de la société et la concordance des rapports de gestion avec les comptes des exercices concernés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009056532/34.

(090065251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Dotcorp Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 119.736.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

- Le siège social de la société Dotcorp Finance Sàrl, en sa qualité d'associée de la Société, a été transféré lors de la réunion du Conseil de Gérance en date du 24 juin 2008 et se trouve désormais au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2009.
Pour Dotcorp Finance II S.à r.l.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009057704/20.

(090067129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

BR Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 72.841.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 mai 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Alain BONNET DE PAILLERETS, Administrateur B, administrateur de sociétés, 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris, France;
- Monsieur Alex BONGRAIN, Administrateur B, administrateur de sociétés, avenue de la Couronne, 8/4e, B-1050 Ixelles, Belgique;
- Monsieur Armand BONGRAIN, Administrateur B, administrateur de sociétés, 21, rue Verger de la Ranchère, F-78860 Saint-Nom-La Bretèche, France;
- Monsieur Henri BONPUN, Administrateur R, administrateurs de sociétés, 7, rue de Villersexel, F-75007 Paris, France;
- Monsieur Rachid Mohamed RACHID, Administrateur R, administrateurs de sociétés, 18, El Gabarty Alexandrie, Egypte.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 4 mai 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 4 mai 2009.
Pour BR INVESTISSEMENTS
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2009057078/26.

(090066032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Private Life Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 66.958.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2009

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs actuels pour une période s'achevant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Le conseil d'administration de la société se compose actuellement comme suit:

- P. Lembrechts (président)
- P. Aelbers (vice-président) dont la nouvelle adresse professionnelle est 46 av. JF Kennedy L-1855 Luxembourg
- R. Vanrijkel, Administrateur
- H. Delcourt, Administrateur dont la nouvelle adresse professionnelle est 46 av. JF Kennedy L-1855 Luxembourg
- V. den Hoedt, Administrateur
- K. Spinoy, Administrateur
- J. Haverkort, Administrateur

L'assemblée décide de renouveler le mandat du directeur général, Mr Bruno Wellens, pour une période s'achevant le 01/08/2009.

2. L'assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an la société Ernst & Young S.A.. Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour extrait et traduction conforme

Private Life Partners S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009057715/28.

(090067210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

spg.lu, Gréiwemaacher Pompjeeën a.s.b.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 14, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg F 3.909.

—
UMÄNDERUNG DER STATUTEN

(Wie sie in der Generalversammlung vom 14. Januar 1995 angenommen und von der ausserordentlichen Generalversammlung vom 18 Januar 2009 modifiziert worden sind)

Zwischen den Unterzeichneten Mitgliedern und allen später eintretenden Personen wird eine Gesellschaft ohne Gewinnzwecke gegründet, welche dem Gesetz vom 21. April 1928 über die Gesellschaften ohne Gewinnzweck, dem Gemeindegesez vom 13. Dezember 1988, dem Gesetz vom 12 Juni 2004 (création d'une Administration des services de secours), sowie gegenwärtigen Statuten unterliegt.

Kapitel I. - Name, Sitz, Dauer, Zweck

Art. 1. Die Vereinigung trägt den Namen „Greiwemaacher Pompjeeën a.s.b.l.“ (mit dem Kürzel „spg.lu“)

Art. 2. Der Sitz der Vereinigung ist in L-6778 Grevenmacher, 14, rue Schaffmill.

Art. 3. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Aufgabe der Vereinigung ist die geordnete Hilfeleistung bei Unfällen, Bränden und sonstigen Notfällen, bei welchen die Sicherheit von Personen, Tieren oder Gütern in Gefahr ist.

Die Vereinigung ist den einschlägigen Reglementen der Administration des services de Secours verpflichtet. Sie gehört dem Luxemburger Landesfeuerwehrverband und dem zuständigen Kantonalverband an. Desweiteren steht sie freiwillig, ehrenamtlich im Dienste der Gemeinde Grevenmacher. Zur Erfüllung dieser Aufgaben dient:

- a) Die theoretische und praktische Ausbildung der aktiven Mitglieder auf lokaler, kantonaler, nationaler und internationaler Ebene.
- b) Die Fortbildung an der Nationalen Feuerwehr- und Zivilschutzschule.
- c) Die Anregung der Mitglieder zur Hilfsbereitschaft,
- d) Die Aufrechterhaltung einer Jugendfeuerwehr,
- e) Das aktive Mitwirken bei offiziellen Anlässen.

Die Vereinigung ist ausserdem zuständig für alle Aktivitäten innerhalb der Feuerwehr, welche nicht direkt von der Direktion der Administration des Services de Secours, der Gemeinde, respektive des Landesfeuerwehrverbandes bestimmt werden. Insbesondere hat sie die Kameradschaft zu fordern und zu pflegen, sowie Werbung für neue Mitglieder zu betreiben.

Die Vereinigung kann alle, zu ihrem Geschäftszweck nötigen Tätigkeiten und Akte ausführen. Die Vereinigung ist politisch und ideologisch neutral.

Kapitel II. - Mitglieder

Art. 5. Die Vereinigung besteht aus: Aktiven Mitgliedern, Inaktiven Mitgliedern, Ehrenmitgliedern. Die Zahl sämtlicher Mitglieder ist unbegrenzt, kann jedoch nie unter 9 sinken.

Art. 6. Aktive Mitgliedschaft.

a) Aktives Mitglied kann jeder unbescholtene Bürger, beiderlei Geschlechtes, im Alter von 16 bis 65 Jahren werden. Jedes aufzunehmende aktive Mitglied muss ein schriftliches Aufnahmegesuch einreichen. Ein Auszug aus dem Strafregister ist dem Chef de Corps vorzulegen. Der Inhalt dieses Auszuges ist vom Chef de Corps und Chef de Corps - adjoint streng vertraulich zu behandeln. Die Aufnahme erfolgt durch den Vorstand. Eine eventuelle Ablehnung ist dem Antragsteller schriftlich mitzuteilen.

b) Das Mindestalter ist 16 Jahre. Für Jugendliche bis zum 18. Lebensjahr ist eine schriftliche Zustimmung der Eltern oder des/der Erziehungsberechtigten erforderlich.

c) Die aktive Dienstzeit beginnt und erlischt gemäss den Bestimmungen der Administration des Services de Secours.

d) Falls eine Jugendfeuerwehr besteht, haben die Jugendliche zwischen dem 8. und 16. Lebensjahr die Möglichkeit dieser beizutreten, unter der Bedingung, dass die schriftliche Zustimmung der Eltern oder des/der Erziehungsberechtigten vorliegt. Jugendliche, die sich in der Jugendfeuerwehr bewährt haben, werden ab dem 16. Lebensjahr automatisch als aktives Mitglied in die Feuerwehr Grevenmacher aufgenommen.

e) Die Mitgliedschaft beginnt mit dem Datum, an welchem die persönliche Matrikelnummer zugeteilt wird.

f) Jedes neu aufgenommene aktive Mitglied muss sich einer Probezeit von einem Jahr unterziehen. Nach der Probezeit entscheidet der Vorstand über die definitive Aufnahme. Ab der definitiven Aufnahme und frühestens ab dem 16. Lebensjahr ist jedes aktive Mitglied in der Generalversammlung stimmberechtigt.

g) Jedes neue aktive Mitglied, welches am Feuerwehr- und Sauvetagedienst teilnimmt, muss binnen der vom Gesetz vorgeschriebenen Zeit die geforderten Ausbildungen absolviert haben.

h) Jedes aktive Mitglied übernimmt freiwillig folgende Verpflichtungen:

a. Die Statuten zu achten, sowie den Verpflichtungen stets diszipliniert nachzukommen.

b. Die im Rahmen der Statuten und Reglemente gegebenen Anordnungen genau zu befolgen.

c. Die Pflicht, bei der Gestaltung des Geschehens mitzuwirken und das Recht, in eigener Sache gehört zu werden.

d. Regelmässig und pünktlich an allen Einberufungen, wie Ausbildungskursen, Übungen, Versammlungen, Veranstaltungen und festlichen Anlässen aktiv teilzunehmen, sowie bei Einsätzen oder sonstigen Hilfeleistungen schnellstens anzutreten.

e. Regelmässig Bereitschaftsdienst zu verrichten.

f. Disziplin und Gehorsam gegenüber den Vorgesetzten und Respekt gegenüber den Vorgesetzten und den Mannschaftskameraden/innen.

g. Die aktiven Mitglieder wirken durch ihr Auftreten, ihre Dienstbereitschaft und ihr tätiges Miteingreifen bei allen Dienstangelegenheiten auf bereitwilligste Art, mit am Gedeihen and Ansehen der Greiwemaacher Pompjeeën a.s.b.l..

h. Jedes aktive Mitglied ist verpflichtet, sich dem vom Innenministerium vorgeschriebenem medizinischen Test zu unterziehen. Die Verweigerung führt automatisch zu einer provisorischen Suspendierung vom aktiven Dienst.

i. Jedes aktive Mitglied wird automatisch Mitglied des Landesfeuerwehrverbandes un der „Stirvkés vun de Lëtzebuerger Pompjeeën“.

Art. 7. Inaktive Mitgliedschaft. Inaktives Mitglied

a) wird jedes aktive Mitglied beim Erreichen der von der Administration des Services de Secours vorgesehenen Altersgrenze,

b) kann jedes aktive Mitglied werden, wenn es aus gesundheitlichen oder persönlichen Gründen nicht mehr in der Lage ist seine Funktion auszuüben und aktiv im Feuerwehr- und Sauvetagedienst teilzunehmen. Der Vorstand befindet über die Annahme des Gesuchs sowie über eventuell zu leistende Beiträge, über die Dauer der inaktiven Mitgliedschaft und über speziell zugeteilte Aufgaben. Inaktive Mitglieder besitzen Stimmrecht. Inaktive Mitglieder dürfen nicht für die Posten des Chef de corps, des chef de corps adjoint sowie der Sektionschefs kandidieren. Sie bleiben jedoch angemeldet bei der Administration des services de secours sowie beim Landesfeuerwehrverband und bei der „Stirvkés vun de Lëtzebuerger Pompjeeën“.

Inaktive Mitglieder behalten ihren Grad als Titular-Gradierte, sowie erworbene Rechte auf Ehrenzeichen, Veteranenzulage und Sterbegeld.

Art. 8. Ehrenmitgliedschaft. Ehrenmitglied kann jeder werden, der die Gréiwemaacher Pompjeeën a.s.b.l. in irgendeiner Weise unterstützt oder fördert. Ehrenmitglieder sind in der Generalversammlung nicht stimmberechtigt und haben kein Mitspracherecht. Die Ehrenmitgliedschaft wird durch eine Ehrenmitgliedkarte bestätigt.

Art. 9. Ordnungsmassnahmen. Bei Verstössen gegen die Statuten und Reglemente der Vereinigung, können nachfolgende Ordnungsmassnahmen für die in den Artikel 6 und 7 beschriebenen Personen ergriffen werden:

Verweis durch den Chef de corps,

a) Verweis durch den Vorstand

b) Schriftliche Verwarnung durch den Vorstand

c) Schriftlicher Ausschluss aus der Vereinigung durch den Vorstand.

Der Vorstand ist in diesem Falle nur beschlussfähig, wenn mindestens drei Viertel seiner Mitglieder anwesend sind.

Der Ausschluss eines Mitgliedes erfolgt mit einer zwei Drittel-Stimmenmehrheit der anwesenden Vorstandsmitglieder in folgenden Fällen:

a. Schwerwiegender Verstoss gegen Artikel 6 der gegenwärtigen Statuten,

b. Tat oder Nachlässigkeit die seinem Ruf oder seiner persönlichen Ehre, dem Ruf oder Ehre eines anderen Mitglieds, oder dem Ruf oder Ehre der Vereinigung geschadet hat.

c. Nichterreichen der vom Vorstand festgelegten Anzahl der Beteiligungen an Übungen, Bereitschaftsdiensten, Auftritten und Veranstaltungen.

d. Ohne begründete Entschuldigung der Vorladung zum Verweis vor den Vorstand keine Folge leisten.

e. Mangelnde Aktivität.

Falls der Chef de corps oder ihre Adjunkte gegen die Statuten oder Reglemente der Vereinigung, der Administration des Services de Secours oder des Landesverbandes Verstossen, ihren Pflichten nicht nachkommen oder diesen nicht gewachsen sind, kann der Vorstand eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen, um ein Misstrauensvotum gemäss Artikel 13 durchzuführen. Der Vorstand kann diese Massnahme nur beschliessen, wenn mindestens drei Viertel seiner Mitglieder anwesend sind.

Die Vorstandsmitglieder, Sektionschefs, Gerätewarte und Jugendleiter können durch mehrheitlichen Vorstandsbeschluss von ihrem Posten enthoben werden, wenn sie gegen die Statuten oder Reglemente der Vereinigung, der Administration des Services de Secours oder des Landesverbandes Verstossen, ihren Pflichten nicht nachkommen oder diesen nicht gewachsen sind. Der Vorstand ist in diesem Fall nur beschlussfähig, wenn mindestens drei Viertel seiner Mitglieder anwesend sind. Gegen die Ordnungsmassnahmen steht jedem aktiven und inaktiven Mitglied der Vereinigung das Recht auf Rekurs zu. Dieser muss spätestens 2 Wochen nach Ausspruch der Ordnungsmassnahme schriftlich beim Vorstand eingebracht werden, welcher dann darüber entscheidet, Die Entscheidung wird dem Rekurssteller schriftlich mitgeteilt.

Art. 10. Die Mitgliedschaft erlischt durch:

- a) Tod
- b) Freiwilligen Austritt
- c) Ausschluss durch den Vorstand. Bei Austritt oder Ausschluss eines Mitgliedes besteht weder Anrecht auf Aus- oder Rückzahlung aus dem Vermögen der Vereinigung, noch Anspruch an irgendeinem finanziellen oder anderen Besitz der Vereinigung. Alle Anrechte auf Ehrenzeichen, Veteranenzulage und Sterbegeld gehen ebenfalls verloren. Das austretende oder ausgeschlossene Mitglied ist verpflichtet, das zu seiner Verfügung gestellte Eigentum der Administration des Services de Secours, der Gemeindeverwaltung Grevenmacher und der Vereinigung unverzüglich und unvermittelt dem Chef de corps oder deren Stellvertreter auszuhändigen. Für etwaige böswillig verursachte Schäden muss es finanziell aufkommen. Nachkommen eines verstorbenen Mitgliedes haben keinen Anspruch auf Aus- oder Rückzahlung aus dem Vermögen der Vereinigung.

Art. 11. Mitgliedsbeitrag. Die Generalversammlung kann einen Mitgliedsbeitrag beschliessen, welcher vom Vorstand vorgeschlagen wird.

Kapitel III - Der Vorstand

Art. 12. Zusammensetzung. Die Leitung der Vereinigung geschieht durch den Vorstand, an dessen Spitze der Chef de corps steht. Die Mitglieder des Vorstandes, ausser Sekretär und Kassierer sind ausschliesslich aktive Mitglieder der Feuerwehr Grevenmacher. Der Vorstand setzt sich zusammen aus maximal 11 Personen, darunter:

- a) Der Chef de Corps
- b) Der Chef de Corps adjoint
- c) Die Sektionschefs
- d) Der Jugendleiter
- e) Der Sekretär
- f) Der Kassierer
- g) Die Beisitzenden

Aus der Anzahl der Wehrsektionen der aktiven Erwachsenenmannschaft (16-65 Jahre) ergeben sich die Anzahl der Sektionschefs.

Art. 13. Ernennung der Verantwortlichen. Die Ernennung des Chef de Corps und Chef de Corps-adjoint erfolgt gemäss den gesetzlichen Bestimmungen der Administration des Services de Secours, sowie den Reglementen des Landesfeuerwehrverbandes, durch die Gemeinde Grevenmacher.

Der Chef de Corps und Chef de Corps-adjoint, werden auf unbestimmte Zeit mit einfacher Stimmenmehrheit von der Generalversammlung in geheimer Wahl bestimmt und jedes Jahr aufs neue von der selben in ihrem Amt bestätigt.

Ein Fünftel der aktiven Mitglieder kann zu jedem Zeitpunkt die Einberufung einer Mitgliederversammlung verlangen, um über einen schriftlich begründeten Misstrauensantrag über die Amtsführung vorgenannter Verantwortlichen entscheiden zu lassen. In diesem Falle muss innerhalb eines Monats der Vorstand eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Zwischen zwei Misstrauensanträgen muss ein Intervall von mindestens 6 Monaten liegen.

Ein mehrheitlich angenommener Misstrauensantrag hat automatisch den Rücktritt der betroffenen Person(en) zur Folge.

Art. 14. Befugnisse des Vorstandes. Der Vorstand ist das Organ, welches sämtliche Aktivitäten der Vereinigung organisiert. Er ist allein zuständig, die Finanzmittel der Vereinigung zu verwalten. Er hat die weitgehendsten Befugnisse zur Führung der Amtsgeschäfte. Alles was nicht ausdrücklich durch vorliegende Statuten oder das Gestez der Generalversammlung vorbehalten ist, gehört zu seinem Aufgabenbereich.

Der Vorstand hat zusätzlich folgende Kompetenzen:

- a) Erlassen, Abändern oder Annullieren von internen Reglementen, welche nicht zum Kompetenzbereich der Administration des Services de Secours oder des Landesfeuerwehrverbandes gehören.
- b) Erteilen von allgemeinen oder speziellen Vollmachten, darunter Bankvollmachten an den Kassierer und eventuell an andere Vorstandsmitglieder.
- c) Festlegung seiner internen Aufgabenverteilung und Ämter
- d) Einberufung der Generalversammlung
- e) Festlegung der Tagesordnung der Generalversammlung.

Der Vorstand kann beschliessen, genau definierte Aufgaben, zeitlich begrenzt, an bestimmte Personen zu delegieren. Er kann Kommissionen einsetzen, denen jedoch mindestens ein Vorstandsmitglied angehören muss. Er kann Einzelpersonen als Berater oder Beobachter einsetzen.

Alle Gerichtsverfahren werden im Namen der Vereinigung durch den Vorstand, vertreten durch den Chef de Corps geführt. Die Vereinigung ist in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern gebunden, darunter obligatorisch die des Chef de Corps, oder - in dessen Verhinderungsfall - die seines Stellvertreters.

Art. 15. Chef de Corps und Chef de Corps-adjoint. Der Chef de Corps leitet die Feuerwehr Grevenmacher. Er erfüllt die durch die Reglemente der Administration des Services de Secours übertragenen Aufgaben. Ferner unterliegt ihm:

- a) Der Vorsitz und die Leitung der Vorstandssitzungen, der Mitgliederversammlungen und der Generalversammlung.
- b) Die Beurkundung mit dem Sekretär, der Sitzungsberichte, der Korrespondenz und aller wichtigen Schriftstücke.
- c) Die Anweisung von zu zahlenden Beträgen und das Abzeichnen zur Freigabe von zu tätigen Zahlungen an den Kassierer.
- d) Die Aufsicht über statutenmässigen Auftritt und vorschriftmässige Bekleidung der Mitglieder bei Ausgängen der Feuerwehr.
- e) Die Vertretung der Feuerwehr bei öffentlichen Anlässen.
- f) Die Beaufsichtigung der Ausbildung der Jugendabteilung durch den Jugendleiter.
- g) Die Vertretung des Vorstandes bei etwaigen Gerichtsverfahren.

Die Aufgaben des stellvertretenden Verantwortlichen (adjoint) besteht in der Unterstützung der Missionen des Chef de Corps und dessen Vertretung im Abwesenheits- oder Verhinderungsfall.

Art. 16. Beisitzende. Die Beisitzende werden durch geheime Wahl mit einfacher Mehrheit von der Generalversammlung bestimmt. Die Dauer des Mandats der gewählten Beisitzenden beträgt vier Jahre. Bei Stimmgleichheit entscheidet das Dienstalder. Nach Ablauf ihres Mandates sind die Beisitzenden wiederwählbar.

Kandidaturen von neuen Bewerbern sowie den wiederwählbaren Beisitzenden müssen spätestens 24 Stunden vor der Generalversammlung beim Chef de Corps oder Chef de Corps-adjoint eingegangen sein.

Art. 17. Vergabe von Posten. Spätestens in der ersten Vorstandssitzung nach der jährlichen Generalversammlung werden die Posten vergeben. Sind mehrere Kandidaturen vorhanden, so entscheidet in geheimer Wahl die einfache Mehrheit der Stimmen gemäss Artikel 20. Bei Stimmgleichheit entscheidet das Dienstalder.

Die Posten des Sekretärs sowie des Kassieres werden separat bei den Vorstandswahlen ausgeschrieben und von der Generalversammlung gewählt. Ist die Mehrheit der Vorstandsmitglieder der Meinung, dass einer dieser Posten nicht richtig ausgeführt wird, so kann dieser jederzeit neu besetzt werden. Diese Neubesetzung wird gemäss erstem Abschnitt dieses Artikels durchgeführt.

Art. 18. Zusammenkünfte, Beschlussfähigkeit. Der Vorstand versammelt sich nach Einberufung durch den Chef de Corps oder Chef de Corps-adjoint jedesmal wenn dies im Interesse der Vereinigung nötig ist, oder wenn mindestens drei der Vorstandsmitglieder dies wünschen. Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend ist, mit Ausnahme der Entscheidungen gemäss Artikel 9 vorliegender Statuten. Ist eine Vorstandssitzung ein erstes Mal wegen Mangel an Teilnehmern nicht beschlussfähig, so ist sie es jedoch in jedem Fall, wenn sie ein zweites Mal einberufen wird.

Die Entscheidungen werden mit einfacher Mehrheit getroffen. Die Stimmenenthaltungen werden zur Festlegung der notwendigen Mehrheit zur Annahme eines Beschlusses nicht mitgerechnet. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Chef de Corps.

Der Sekretär erstellt ein Protokoll der Vorstandssitzungen, das allen Vorstandsmitgliedern zur Einsicht und Unterzeichnung gebracht oder vorgelegt wird.

Art. 19. Sekretär, Kassierer, Kassenrevisoren. Der Sekretär der Vereinigung führt die Stammliste oder das Mitgliederverzeichnis. Er erledigt alle schriftlichen Arbeiten, wie Korrespondenz, Einberufung zu Generalversammlung, Vorstandssitzung, Ausgängen, Veranstaltungen, Übungen, Ausbildungskursen u.s.w. Er verfasst die Berichte über Vorstandssitzungen und über Generalversammlungen. Nach Annahme der Berichte durch den Vorstand werden diese am Aushang veröffentlicht. Der Vorstand kann entscheiden, Personalfragen nicht zu veröffentlichen.

Der Kassierer versieht das Kassenwesen der Vereinigung. Er führt ordnungsgemäss Buch über Einnahmen und Ausgaben und legt Rechnungen ab. Zahlungen werden geleistet und Rechnungen beglichen nach den vom Vorstand geneh-

tigten Regeln. Er vertritt die Vereinigung gegenüber Geldinstituten bei allen laufenden Geschäften. Kassen- und Buchführung sind von den Kassenrevisoren und vom Chef de Corps oder Chef de Corps - adjoint vor der Generalversammlung oder auf Verlangen des Vorstandes auf ihre Richtigkeit zu prüfen sowie abzuzeichnen. Nach erfolgter Prüfung berichten die Kassenrevisoren der Generalversammlung. Der Kassierer erhält Entlastung durch die Generalversammlung. Der Kassierer hält das Kassen- und das Kontobuch dem Vorstand auf Verlangen zur Einsicht bereit.

Die Kassenrevisoren werden von der Generalversammlung gemäss Artikel 34 bestimmt.

Art. 20. Wahlen. Die in Artikel 12 e) bis g) aufgeführten Mitglieder des Vorstandes werden in verschränkter Reihenfolge auf die Dauer von 4 Jahren von der in Artikel 26 festgelegten Generalversammlung in geheimer Wahl ermittelt. Diese teilweise Erneuerung des Vorstandes geschieht alle 2 Jahre und zwar so, dass die Wahl des Kassierers und einer Hälfte der Beisitzenden in der Mitte der Amtszeit des Sekretärs und der anderen Hälfte der Beisitzenden fällt, und umgekehrt.

Im Falle einer Nichtbestätigung oder eines erfolgreichen Misstrauenantrages gemäss Artikel 13, und gegebenenfalls einer Neubesetzung von einem der unter Artikel 12 a) bis d) aufgeführten ist das Ergebnis der Wahl umgehend der Gemeindeverwaltung, dem Generalsekretariat des Landesfeuerwehrverbandes (über den zuständigen Kantonalverband) sowie der Administration des Services de Secours schriftlich mitzuteilen.

Bei eventueller Stimmgleichheit bei sämtlichen Wahlen erfolgt ein zweiter Wahlgang. Bleibt die Stimmgleichheit bestehen, entscheidet das Dienstalter der Kandidaten in der Vereinigung.

Art. 21. Kandidaturen. Kandidaten für einen Vorstandsposten müssen grossjährig und wenigstens ein volles Jahr Mitglied der Vereinigung sein.

Kandidaten für einen der unter Artikel 15 und 23 vorgesehenen Posten müssen die gesetzlichen Bestimmungen der Administration des Services de Secours, sowie die vom Landesverband vorgesehenen Bedingungen erfüllen.

Art. 22. Vorstandsmitgliedschaft. Die Vorstandsmitglieder treten aus ihrem Amt aus durch:

- a) Tod
- b) Freiwilligen Austritt
- c) Abberufung
- d) Ausschluss
- e) Erreichen der vorgesehenen Altersgrenze

Im Falle des Ausscheidens des Chef de Corps übernimmt der Chef de Corps-adjoint das Amt bis zur definitiven Ernennung eines Nachfolgers durch die Gemeinde Grevenmacher. Wird ein anderer Vorstandsposten während des Geschäftsjahres frei, so liegt es am Ermessen des Vorstandes diesen Posten in einer ausserordentliche Generalversammlung neu zu besetzen, oder den Posten bis zur nächsten Generalversammlung unbesetzt zu lassen.

Im Falle einer Neubesetzung vor Ablauf der normalen Mandatsdauer übernimmt das neue Vorstandsmitglied den Posten für die restliche Mandatsdauer.

Fehlt ein Vorstandmitglied unentschuldigt bei drei aufeinanderfolgenden Vorstandssitzungen, so scheidet es automatisch aus dem Vorstand aus.

Ein vorzeitig auf eigenen Wunsch hin, austretendes Vorstandsmitglied muss schriftlich beim Chef de Corps demissionieren.

Kapitel IV - Zusätzlich statutarische und technische Posten

Art. 23. Sektionchefs. Die Feuerweereinheit wird jeweils in Sektionen aufgeteilt. Eine Sektion besteht aus 8 Personen und dem Sektionschef. Die maximale Anzahl der Sektionchefs ergibt sich aus der Zahl der Sektionen.

Die Sektionschefs haben die Aufgabe dem Chef de Corps und Chef de Corps-adjoint bei der Ausbildung, den Übungen und Einsätzen zu unterstützen. Die Sektionschefs vertreten den Chef de Corps und den Chef de Corps-adjoint im Abwesenheits- und Verhinderungsfall. Diese Aufgabe wird jeweils vom dienstältesten Sektionschef wahrgenommen. Die Sektionschefs werden in der Generalversammlung in geheimer Wahl ermittelt.

Die Amtszeit des Sektionchefs erlischt durch:

- a) Tod
- b) Freiwillige Aufgabe
- c) Ausschluss durch den Vorstand gemäss Artikel 9
- d) Misstrauensantrag durch den Chef de Corps, Chef de Corps-adjoint und der Sektionschefs.

Art. 24. Jugendfeuerwehr, Jugendleiter. Eine Jugendfeuerwehr soll nach Möglichkeit und gemäss dem Reglement der Nationalen Jugendkommission gegründet und gefördert werden. Die Jugendfeuerwehr hat die Aufgabe, seine Mitglieder in die Themenfelder der Feuerwehr sowie des Sauvetagendienstes heranzuführen.

Der Jugendleiter sichert die Ausbildung der Jugendfeuerwehr, untersteht dem Chef de Corps und legt diesem Rechenschaft ab. Der Jugendleiter und seine Adjunkte müssen die vorgesehene Bedingungen erfüllen oder sich verpflichten, diesen binnen zwei Jahren ihrer Ernennung nachgekommen zu sein. Der Jugendleiter wird in der Generalversammlung in geheimer Wahl ermittelt. Der oder die Adjunkte werden vom Jugendleiter vorgeschlagen und vom Vorstand ernannt.

Die Amtszeit des Jugendleiters erlischt durch:

- a) Tod
- b) Freiwillige Aufgabe
- c) Ausschluss durch den Vorstand gemäss Artikel 9
- d) Misstrauensantrag durch den Chef de Corps, Chef de Corps - adjoint und der Sektionschefs.

Art. 25. Gerätewarte. Die Gerätewarte sind verantwortlich für den ihnen zugewiesenen Aufgabenbereich. Sie unterstehen dem Chef de Corps und legen diesem Rechenschaft ab. Die Gerätewarte werden durch den Vorstand auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Anzahl und Aufgaben der zu bestimmenden Gerätewarte liegen im Ermessen des Vorstandes

Kapitel V - Generalversammlung

Art. 26. Zeitpunkt. Die Generalversammlung wird jedes Jahr im Monat Januar vom Vorstand mit 14 Tagen Frist und Bekanntgabe der Tagesordnung einberufen.

Art. 27. Einberufung

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann jederzeit auf Wunsch des Vorstandes hin einberufen werden

Aufgrund einer schriftlichen und begründeten, von wenigstens einem fünftel der aktiven Mitglieder unterschriebenen Anfrage muss innerhalb eines Monats vom Vorstand eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen werden

Die Einberufung einer Generalversammlung und ihre Tagesordnung muss den Mitgliedern mindestens 14 Tage im Voraus schriftlich vom Vorstand mitgeteilt werden. Bei jedem aussergewöhnlichen oder dringenden Fall, nach Ermessen des Vorstandes, kann die Frist von 14 Tagen verkürzt werden.

Art. 28. Tagesordnung. Der Vorstand bestimmt die Tagesordnung der Generalversammlung. Alle Vorschläge, welche von einem zehntel der Mitglieder der Vereinigung unterschrieben sind, müssen auf die Tagesordnung gesetzt werden, wenn sie bis spätestens 20 Tagen vor dem Datum der Generalversammlung beim Chef de Corps eingebracht wurden.

Beschlüsse der Generalversammlung über Punkte, die nicht auf der Tagesordnung stehen, können nur gefasst werden, wenn die Generalversammlung beschlussfähig ist und mindestens zwei Drittel der anwesenden Mitglieder dies so bestimmen. Dabei darf kein Beschluss über die unter Artikel 31 (Statutenänderung) aufgeführten Punkte gefasst werden.

Art. 29. Aufgaben. Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- a) Bestätigung des Chef de Corps und Chef de Corps-adjoint
- b) Wahl der Vorstandsmitglieder (falls erforderlich)
- c) Genehmigung des Tätigkeitsberichts
- d) Genehmigung der Kassen- und Kassenprüfberichte
- e) Entlastung des Kassierers
- f) Wahl der Kassenrevisoren
- g) Festlegung der Mitgliederbeiträge (falls erforderlich)
- h) Entlastung des Vorstandes
- i) Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge j) Annahme eventuell erforderlicher Statutenänderungen
- k) Alle Punkte die der Generalversammlung gemäss Gesetzes vom 21 April 1928 vorbehalten sind
 - 1) Die Beratung und Entscheidung über sonstige wichtige Angelegenheiten innerhalb der Vereinigung, die der Vorstand nicht verabschieden kann
- m) Die Auflösung der Vereinigung, gemäss Artikel 20 und 21 des Gesetzes vom 21 April 1928

Art. 30. Ablauf. Die Generalversammlung wird vom Chef de Corps geleitet. Die Generalversammlung ist öffentlich.

Die Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind. Jedes stimmberechtigte Mitglied verfügt über nur eine Stimme. Das Stimmrecht ist nicht auf andere Personen übertragbar. Die Generalversammlung fasst alle Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Einzige Ausnahme hierzu sind Statutenänderungen (gemäss Artikel 31). Falls mehr als ein Viertel der anwesenden Mitglieder es wünscht, muss in geheimer Wahl zum betreffenden Punkt abgestimmt werden.

Die Auflösung der Vereinigung wird wie eine Statutenänderung gehandhabt. Stimmgleichheit bedeutet Ablehnung.

Art. 31. Statutenänderung. Über eine eventuelle Statutenänderung entscheidet die Generalversammlung. Die Generalversammlung kann die Statuten nur abändern, wenn die zur Änderung anstehenden Punkte in der Einberufung zur Generalversammlung aufgeführt sind und wenn zwei Drittel der Mitglieder anwesend sind.

Wenn keine zwei Drittel der Mitglieder anwesend sind, kann eine zweite Generalversammlung einberufen werden, wobei die Hälfte der Mitglieder anwesend sein muss. Hier ist eine zwei Drittel Mehrheit der anwesenden Mitglieder bei der Abstimmung erforderlich, unabhängig von der Zahl der abgegebenen Stimmen. Enthaltungen werden nicht berücksichtigt.

Kapitel VI - Finanzen

Art. 32. Einkünfte. Die Einkünfte bestehen unter anderem aus:

- a) Subsidien
- b) Geldspenden
- c) Aufwandsentschädigungen
- d) Einkünfte aus Ehrenmitgliedschaft
- e) Einkünfte aus Veranstaltungen

Die Einkünfte gelangen vollständig in den Besitz der Vereinigung. Der Vorstand ist zuständig für die Verwaltung dieser Einkünfte. Verantwortlich für das Führen der Kasse ist der Kassierer.

Art. 33. Finanzoperationen. Nur der Kassierer, der Chef de Corps und der Chef de Corps-adjoint sind ermächtigt, Geld von den Konten oder Sparbüchern der Vereinigung abzuheben und Banküberweisungen zu tätigen. Ausnahmen hierzu kann der Vorstand zeitlich begrenzt und für definierte Zwecke beschliessen.

Art. 34. Kassenrevisoren. Die Generalversammlung wählt die Kassenrevisoren, welche

- a) dem Vorstand nicht angehören dürfen
- b) nicht im ersten oder zweiten Verwandtschaftsgrad zum Kassierer stehen dürfen
- c) nicht (Ehe)partner des Kassierers sein dürfen.

Die Wahl geschieht jährlich per Akklamation, oder - wenn sich mehr Kandidaten melden - durch geheime Wahl. Ihre Aufgabe besteht darin, den Kassenbericht, den der Kassierer der Generalversammlung zur Abstimmung vorlegt, zu kontrollieren und abzuzeichnen und der Generalversammlung und dem Vorstand einen mündlichen Bericht über das Resultat dieser Kontrolle zu machen.

Sämtliche Dokumente, welche sie zur Kontrolle der Kasse benötigen, müssen Ihnen vor dem Datum der Generalversammlung zur Verfügung stehen. Zur Kontrolle der Kasse müssen mindestens 2 Kassenrevisoren sowie der Chef de Corps anwesend sein. Eine Kontrolle der Kasse und der Buchführung kann auch jederzeit vom Chef de Corps zusammen mit einem anderen Vorstandsmitglied durchgeführt werden. Dies kann auf Wunsch des Chef de Corps oder auf Wunsch der Mehrheit der Vorstandsmitglieder geschehen.

Art. 35. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1 Januar und endet am 31 Dezember des gleichen Jahres

Kapitel VII - Zusätzliche Bestimmungen

Art. 36. Haftung. Die Vereinigung übernimmt keine Haftung für eventuelle im Dienst erlittene Schäden. Schadensansprüche können nur nach geltenden gesetzlichen oder reglementarischen Regeln gestellt werden.

Art. 37. Interne Bestimmungen. Interne Bestimmungen, welche die Organisation verschiedener Aktivitäten der Vereinigung erleichtern, können jederzeit vom Vorstand erlassen werden.

Art. 38. Gültigkeit. Die Statuten, 42 Artikel begreifend, wurden in der ausserordentlichen Generalversammlung vom 18 Januar 2009, von den Mitglieder der Greiwemaacher Pompjeeen a.s.b.l. gebilligt und werden somit ab diesem Datum für die Belange der Vereinigung gültig.

Art. 39. Datenschutz. Jedes Mitglied der Vereinigung Greiwemaacher Pompjeeen a.s.b.l. erklärt sich bereit, dass gemäss Gesetz vom 2 August 2002 über Datenschutz seine persönlichen Daten in elektronischer Form gespeichert werden und diese an die Administration des Services de Secours sowie an den Landesfeuerwehrverband weitergegeben werden.

Art. 40. Nicht vorgesehene Fälle. Für alle, in den vorstehenden Satzungen nicht ausdrücklich vorgesehenen Fälle gelten die allgemeinen Bestimmungen des Gesetzes vom 21 April 1928 über die Vereinigung ohne Gewinnzweck, das Gesetz vom 12 Juni 2004 mit den Reglementen der Administration des Services de Secours sowie die Satzungen und Richtlinien des Landesfeuerwehrverbandes.

Art. 41. Auflösung. Nach Auflösung der Vereinigung gehen sämtliche Vermögenswerte, welche zu diesem Zeitpunkt in ihrem Besitz sind, nach Begleichung aller ausstehenden Rechnungen, an die Gemeindeverwaltung Grevenmacher mit dem Auftrag, dieselben einem neuzugründenden Rettungsdienst zu übergeben.

Art. 42. Die Generalversammlung, einberufen am 18 Januar 2009 in Grevenmacher hat diese Statuten einstimmig gutgeheissen und angenommen.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009057426/370.

(090065874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Danbel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.570.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 mai 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et décide de nommer en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 4 mai 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 4 mai 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour DANBEL

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009057079/25.

(090066028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

ALMATY II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 141.085.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 Avril 2009 que:

- Mr Clément Martinez, né le 8 août 1981, à Schiltigheim (France), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L1728 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de Catégorie B, avec effet au 29 Août 2008;

- Mr. Cédric Goffinet, né le 4 Janvier 1981, à Virton, (Belgique), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L1728 Luxembourg, a été nommé gérant de Catégorie B, avec effet au 29 Août 2008;

Le nouveau gérant de catégorie B a été nommé pour une durée indéterminée.

- Ms Bouchra Akhertous, née le 8 Octobre 1974, à Mont Saint Martin (France), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L1728 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de Catégorie A, avec effet immédiat;

- Mr. Salah Bouchakour, né le 19 Juin 1977, à Briey, (France), ayant comme adresse professionnelle le 14, rue du Marché aux Herbes, L1728 Luxembourg, a été nommé gérant de Catégorie A, avec effet immédiat;

Le nouveau gérant de catégorie A a été nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Avril 2009.

Pour Almaty II Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009057240/6654/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Platanes S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.389.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 mai 2009 a pris note du non-renouvellement de la candidature de Monsieur Henri GRISIUS aux fonctions d'administrateur et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale du 4 mai 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 4 mai 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour PLATANES S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009057080/25.

(090066027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Walden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 49.188.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 52 du 1^{er} février 1995.

- Modifiée en date du 20 décembre 1999 suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 618 du 9 août 2001.

I. Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 février 2007 à L-2450 Luxembourg, que Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15 boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth ANOTNA suite à son décès en date du 10 décembre 2006.

II. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à L - 2450 LUXEMBOURG, 15 boulevard Roosevelt en date du 12 janvier 2009, la ratification de la cooptation de Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg en tant qu'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

La société se trouve engagée à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour la société

REVILUX S.A.

RCS LUXEMBOURG B 25549

Signature

Réviseurs d'Entreprises

Référence de publication: 2009057337/29.

(090065689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Hubema, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.595.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 23 avril 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Manuel HACK, Administrateur, maître es sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Mirko von RESTORFF, Administrateur, administrateur de sociétés, 11, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, Luxembourg;

- Mr Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 23 avril 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour HUBEMA

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009057082/25.

(090066024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

The Sailor's Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.503.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2009 a décidé de:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Giorgio FRIGERI, Member of the Management Board, UBI Banca, Piazza Vittorio Veneto 8, I- 24122 Bergamo, Monsieur Diego Paolo CAVRIOLI, Head of Private and Wealth Management, BPU Banca, Via della Moscova, 33, I-20121 Milan,

Monsieur Sebastiano DI PASQUALE, Capitalgest SpA, Gruppo Banca San Paolo di Brescia, Via della Posta 9, I- 25122 Brescia,

Monsieur Giorgio VIGNOLLE, Managing Director, BPU Banca International S.A., 13 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

en leur qualité d'administrateurs, pour une période d'un an, allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2010;

- nommer, en qualité d'administrateur, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2010,

- de renouveler le mandat de KPMG Audit, 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en sa qualité de réviseur d'entreprises pour la même période.

Pour THE SAILOR'S FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009057763/1126/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Leonardo Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 125.012.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'assemblée) de Leonardo Invest (la "société") tenue au siège social de la société le 22 avril 2009 à 15 heures

Résolution 5

"L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de:

- M. Jean-Charles Meriaux, Président
- M. Paolo Lange, Administrateur
- M. Grégoire Scheiff, Administrateur
- M. Jean-Philippe Bidault, Administrateur
- M. Benoni Dufour, Administrateur

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010».

Résolution 6

"L'Assemblée reconduit le mandat de la société Deloitte S.A., en tant que réviseur d'entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009057086/1176/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**CVC Capital Partners Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. "CVC Capital Partners IT Services S.à.r.l.")****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.452.

EXTRAIT

1) Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela BRERO, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Michael SMITH, gérant de la société susmentionnée, né le 16 janvier 1953 à Leeds (Grande-Bretagne) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Steven KOLTES, gérant de la société susmentionnée, née le 09 mars 1956 à Pennsylvanie (Etats-Unis) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Geert DUYCK, gérant de la société susmentionnée, né le 27 février Kortrijk (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, gérante de la société susmentionnée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2) L'associé unique, CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., a transféré son siège social à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009057750/28.

(090066838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Nospelt Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.784.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2009

Maron Management Corp., Belize 32.132 (Registar of International Business Companies), 35A Jasmine Court, Regent Street, BH Belize City, démissionne de sa fonction d'administrateur.

Pearl Invest & Trade Ltd, Belize 32.325 (Registar of International Business Companies), 35A Jasmine Court, Regent Street, BH Belize City, démissionne de sa fonction d'administrateur. Monsieur Dorier Olivier, né le 25/09/1968 à St Rémy, demeurant professionnellement à 6C Parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach, démissionne de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué.

Monsieur Aniel Gallo, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata, demeurant professionnellement à 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, est nommé administrateur et administrateur délégué pour une durée de 6 ans.

Madame Mireille Masson, née le 13/06/1966 à Ougrée, demeurant professionnellement à 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, est nommée administrateur pour une durée de 6 ans. Madame Alié Madeleine, née le 11/10/1940 à Rendeux, demeurant professionnellement à 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, est nommée administrateur pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme.

Le bureau

Sonia Livoir / Stéphanie Paché / Deschuytter Isabelle

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009057091/1197/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Investment Lux Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.363.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 mai 2009

1) Fin des mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration de:

- M. André WILWERT.

2) Fin des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de:

- M. Gérard MATHEIS.

3) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Paul MARX.

4) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015:

M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5) M. Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INVESTMENT LUX PARTNERS

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009057836/28.

(090067416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Neutral Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.351.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 8 avril 2009 que:

1. L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Sergio VANDI, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Roberto DI CARLO, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 30 juin 2008.

2. L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Massimo ALBORINO, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Roberto DI CARLO, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2008.

3. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Sergio VANDI, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Massimo ALBORINO, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Roberto FIOR, ayant son adresse professionnelle au 13, via Ferruccio Pelli, CH-6900 Lugano (Suisse), Administrateur;

- Madame Elisabetta PERAZZETTA, ayant son adresse professionnelle au 13, via Ferruccio Pelli, CH-6900 Lugano (Suisse), Administrateur;

4. Le mandat de la société Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en tant que réviseur de la Société a été renouvelé.

Le mandat des Administrateurs, Président, Vice-Président et Réviseur viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Pour extrait conforme.

pour la société

NEUTRAL SICAV

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2009057229/37.

(090066385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Socoma Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.671.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 mai 2009, que l'assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur, pour une durée de 6 ans, à partir du 1^{er} mai 2009:

1. Monsieur François MULLER, demeurant à L-2241 Luxembourg, rue Tony Neuman, 4

2. Monsieur Jean MOLITOR, demeurant à L-6973 Rameldange, Am Beiebiérg, 2

3. Monsieur Roger MULLER, demeurant à L-4460 Belvaux, rue de la Gare, 64

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de 6 ans, à partir du 1^{er} mai 2009:

- Madame Nicole MULLER, demeurant à L-9160 Ingeldorf, rue des Prés, 10

Foetz, le 6 mai 2009.

Pour copie conforme

François MULLER / Roger MULLER

Référence de publication: 2009057284/17.

(090065808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

L'Assemblée générale ordinaire de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, qui s'est tenue en date du 31 mars 2009, a décidé des modifications suivantes en rapport avec la composition du Conseil d'administration de la banque:

- non-reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Bourguignon,
- nomination de Monsieur Stefaan Decraene en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2011
- prolongation des mandats d'administrateur de Messieurs Jean Duschène, Fernand Fischer, Johny Gaspard, Serge Schimoff et Donny Wagner jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2013.

La composition actuelle du Conseil d'administration de Dexia BIL se présente comme suit:

Nom	Fonction	Adresse professionnelle
François Narmon	Président	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Gaston Schwertzer	Vice-président	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Frank Wagener	Administrateur-délégué	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Stefaan Decraene	Administrateur	44 boulevard Pachéco B-1000 Bruxelles
Jean-Luc Dehaene	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Jean Duschène	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Fernand Fischer	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Johny Gaspard	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Pierre Mariani	Administrateur	11 place Rogier B-1210 Bruxelles
Luc Onclin	Administrateur	44 Suikerbergstraat B-1700 Sint-Martens-Bodegem
Jacques Rogge	Administrateur	Grand Chêne - 7-9 Lausanne Palace CH-1002 Lausanne
Serge Schimoff	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
René Steichen	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg
Donny Wagner	Administrateur	69 route d'Esch L-2953 Luxembourg

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg

société anonyme

Jean-Paul Putz / Simone Wallers

Attaché de direction / -

Référence de publication: 2009057231/6/37.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Ehra, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4831 Rodange, 63, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg E 1.403.

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 14 novembre 2007 que l'adresse sociale de la prédite société est fixée à

L-4831 Rodange, 63, route de Longwy.

Pour extrait conforme délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 avril 2009.

Pour le notaire Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2009057308/203/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Sofie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 125.290.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 17 avril 2009

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de:

* Mlle Bouchra Akhertous, née le 08/10/1974 à Mont Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14 rue du Marché aux Herbes, de ses fonctions de gérante.

- L'associé unique nomme:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes, aux fonctions de gérante et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/09.

Pour Sofie S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009057242/6654/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Surassur, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.440.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 mars 2008**«Deuxième résolution - Nomination de nouveaux Administrateurs*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer: Monsieur Thierry MIRANDE, Directeur Développement et Partenariats du Pôle Assurances à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, demeurant professionnellement 50, avenue de Pierre Mendès France, F-75201 PARIS 13, Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Olivier DECEZ, Directeur Général Adjoint de NATIXIS GARANTIES, demeurant professionnellement 128, rue de la Boétie, F-75008 PARIS, Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Bertrand MAHOT en qualité de Représentant permanent de la MURACEF et d'Administrateur Délégué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Jean MERELLE en qualité de Représentant permanent de la Caisse d'Épargne de Flandre (absorbée par la Caisse d'Épargne du Pas de Calais, devenue la Caisse d'Épargne Nord France Europe) et d'Administrateur.

Troisième résolution - Demande d'autorisation par le conseil pour la délégation à la gestion journalière

En application de l'article 10 alinéa 3 des Statuts de la Société, le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire l'autorisation de confier la Gestion Journalière à Monsieur Thierry MIRANDE, demeurant professionnellement 50, avenue de Pierre Mendès France, F-75201 PARIS 13, dans les mêmes termes et conditions que la Délégation précédente."

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009057898/1683/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Barwa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 121.160.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 22 février 2009.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique a accepté la démission de:

* M. Ghassan Al Binali, né le 1^{er} Janvier 1969, à Hidd (Bahrain), ayant son adresse professionnelle au United Building, 3rd Florr, Al Saad Street (PO Box 27 777), Doha (Qatar), en qualité de gérant, avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer:

* Mr. Tariq Abdullatif H M Al-Jaber, né le 8 Février 1978, au Qatar, ayant son adresse professionnelle au United Building, 3rd Florr, Al Saad Street (PO Box 27 777), Doha (Qatar), en qualité de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Avril 2009.

Pour Barwa Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009057243/6654/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

ILF 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 116.901.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique, en date du 21 avril 2009:

1- La démission des gérants de catégorie A, Messieurs Richard Boleat et Matjaz Princic, a été acceptée avec effet au 31 mars 2009;

2- La démission des gérants de catégorie B, Monsieur Georges Deitz et Madame Sonja Linz, a été acceptée avec effet au 31 mars 2009;

3- La personne suivante a été nommée en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 31 mars 2009 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Henk Knuffers, né le 1^{er} avril 1946 à Gouda, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

4- La personne suivante a été nommée en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 31 mars 2009 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

5- Le transfert du siège social, avec effet au 31 mars 2009, du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009058077/799/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.433.155,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.624.

—
EXTRAIT

I) En date du 31 décembre 2008, M. Brian Hayden a démissionné de ses fonctions de gérant de classe C de la Société et M. Gerard Kenneally, demeurant à Cloone House, Cahercall Road, Ennis Co Clare (Irlande), né le 8 juillet 1964 à Waterford (Irlande), a été nommé en son remplacement en tant que nouveau gérant de classe C de la Société pour une durée indéterminée.

II) Les associés suivants ont changé d'adresse:

- Anthony Charles Petteford: 16 Tollard House, 388 Kensington High Street, Londres W14 8NL (Royaume Uni)

- Michael John Humphreys: Grove House, Lordings Lane, West Chilmington, West Sussex, RH20 2QU (Royaume Uni)

- Hans Källénus: Schubelstrasse 14, CH-8700 Kusunacht (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009057246/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Archand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.000,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 81.040.

—
EXTRAIT

En date du 6 avril 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré du "8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg" au "232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg" avec effet au 23 février 2009.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptoets

Référence de publication: 2009057248/15.

(090066123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

OP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 813.247,44.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.216.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009057429/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00248. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Tigris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9026 Ettelbruck, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 144.915.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mars 2009

Les associés de la société à responsabilité limitée TIGRIS s.à.r.l., réunis en assemblée générale extraordinaire conformément aux prescriptions légales et statutaires, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Aziz AKSOY de ses fonctions de gérant technique avec effet au 1^{er} mai 2009.

L'assemblée générale décide de nommer Madame Marie-Andrée Anette SCHANEN, professeur en retraite, née à Echternach le 18 août 1944, demeurant à L-2539 Luxembourg, 145, Boulevard Charles Simonis comme nouvelle gérante technique en remplacement de Monsieur Aziz AKSOY, avec effet au 1^{er} mai 2009 et pour une durée indéterminée.

Suite à la démission de Monsieur Aziz AKSOY de ses fonctions de gérant technique et à la cession de ses parts dans société à responsabilité limitée TIGRIS s.à.r.l. aux associés restants, celles-ci sont dorénavant réparties comme suit:

Monsieur Cahit BAYRAM	soixante (60) parts sociales
Monsieur Remzi BAYRAM	quarante (40) parts sociales
Total:	cent (100) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Cahit BAYRAM / Remzi BAYRAM.

Référence de publication: 2009057249/5068/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01211. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Ulran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.563.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2009

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle durée d'un an et a décidé de nommer Madame Chantal BARRAS, et Monsieur Hiram CLAUS comme nouveaux administrateurs de la société pour une durée d'un an. Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2010 est composé comme suit:

- LAURENT JOSI Jean-Marie, Administrateur de sociétés, 42 avenue Yvan Lutens, B-1150 Bruxelles, Président
- VARIN Christian, Administrateur de sociétés, Drève des Fauvettes 74, B-1630 Linkebeek, Vice-Président
- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Administrateur-Délégué
- BARRAS Chantal, Administrateur de sociétés, 3A rue Georges Lambert, B-4280 Hannut
- BROEKHUYSE Dirk, Administrateur de sociétés, B-9830 Sint-Martens-Latem, 10 Guido Gezellestraat
- CLAUS Hiram, Administrateur de sociétés, 59A Dorpstraat, B-9890 Semmerzake
- GODFROID Dominique, Administrateur de sociétés, 2 chemin du Piroi, B-1325 Chaumont-Gistoux
- GOUDSMIT Eric, Administrateur de sociétés, 61 ave du Mistral, B-1200 Woluwé-St.-Lambert
- SCHMITZ Alexandre, Administrateur de sociétés, B-1040 Etterbeek, 15 rue des Erables

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour la durée d'un an. Le commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2010 est PRICEWATERHOUSECOOPERS, L-1014 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009057252/750/32.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Amipar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.159.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2009

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de M. MAQUA Dominique et décide de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 est RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2009057254/750/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

L.V.M.D., Location Vente Matériel Décontamination S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 110.145.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009057373/10.

(090066956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Flotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 42.813.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 mars 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Guy FLORANGE, ingénieur-technicien, demeurant au 16, Rue Grange-au-Mont, B-6790 Aubange, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Luc SCHMITT, expert-comptable, demeurant professionnellement au 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette;
- Monsieur Antonio Neves, contremaître, demeurant au 5 rue de la Montagne, L-4879 Lamadelaine.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Mme Dolores SIMON, comptable, demeurant au 34, rue Diederich, L-4254 Esch-sur-Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009057256/8470/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Bergilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.604.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2009

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange
- SANTINO Jo, Administrateur de Sociétés, 23 avenue de Looz, B-4432 Ans
- VRYENS Jean-François, Administrateur de Sociétés, 1/A avenue Marie-Henriette, B-4900 Spa
- ROME Joris, Administrateur de Sociétés, 8 Meeuwenlaan, B-3090 Overijse

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société de M. MAQUA Dominique et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision, le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est la société RAMLUX S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b bd Prince Henri.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2009057253/750/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Coparin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.554.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2009

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est composé comme suit:

- Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147 rue de Warken,
- Jean-Hugues ANTOINE, Comptable, demeurant à B-6810 Izel, 7 rue de la Sartelle
- Carine REUTER-BONERT, Employée Privée, demeurant à L-3332 Fennange, 5 rue des champs

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale a accepté la démission de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société de M. MAQUA Dominique et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision, le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est la société RAMLUX S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b bd Prince Henri.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2009057255/750/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Shire Luxembourg Intellectual Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.964.

—
DÉCLARATION

Il résulte d'un contrat d'Allocation entre la société Shire Intellectual Property Ireland Limited, ayant son siège social au 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Ireland, United Kingdom (le «Cédant») et la société Shire Intellectual Property Ireland Limited, Luxembourg Branch, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (le «Cessionnaire») en date du 14 avril 2009 que les 24550 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 1 chacune, détenues dans la Société (les «Parts Sociales»), ont été allouées par le Cédant au Cessionnaire avec effet au 14 avril 2009.

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Shire Intellectual Property Ireland, Luxembourg Branch	24550
Total:	24550

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour Shire Luxembourg Intellectual Property S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009057258/2134/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Ceca Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.022.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg (short form FIDELIA S.A.), having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.508, here duly represented by its manager Mr Daniel GALHANO, chartered accountant, residing professionally at Luxembourg.

Such appearing party, in the capacity in which he act, has requested the notary to act as follows the articles of association of a société anonyme which he forms:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "CECA INVEST S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3.100) shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single

signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of the month of June at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2009.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2010.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

- Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg (short form FIDELIA S.A.), prenamed, three thousand one hundred (3,100)

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at one and the number of statutory auditors at one.

2.- The following is appointed director:

- Mr Daniel GALHANO, chartered accountant, born in Moyeuve-Grande (France) on 13 July 1976, residing professionally at L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la liberté.

3.- Has been appointed statutory auditor:

- Revisora S.A., having its registered office in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4.- The terms of office of the director and the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5.- The registered office of the company is established in L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg (en abrégé FIDELIA S.A.), avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.508, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Daniel GALHANO, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit à requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "CECA INVEST S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement et le financement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des

actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour

indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg (en abrégé FIDELIA S.A.), préqualifiée,
trois mille cent (3.100) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2.- Est appelé à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la liberté.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La Société Revisora S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Galhano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mai 2009. Relation: LAC/2009/17306. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009058354/5770/363.

(090067888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Trust de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7626 Larochette, 55, Chemin J-A Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 141.297.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire, tenue à la date du 07.05.09 à 14 heures, que les actionnaires ont:

1) Décidé suite à la radiation de la société anonyme C.R.E. dans le cadre de son absorption par la société anonyme TRUST DE Luxembourg, de nommer la société anonyme U.I.F.H. S.A. avec siège social à L-7626 LAROCHETTE, 55, Chemin J-A Zinnen (R.C.S.L. B 110.602) comme nouvel administrateur de la société en son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.05.09.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009057263/18.

(090066261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

L.V.M.D., Location Vente Matériel Décontamination S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 110.145.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009057374/10.

(090066958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Cevet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 25.848.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de la société, tenue en date du 9 mai 2003, que

1) - Monsieur Thomas HUESTER, expert-comptable, né le 11 avril 1966, demeurant à D-54497 Morbach, Breitwiese 15;

- Monsieur Gilbert J.F. GROSBUSCH, employé privé, né le 3 mars 1953, demeurant à L-1313 Luxembourg, 33 rue des Capucins;

- Monsieur Anton JAKOBS, avocat, né le 21 décembre 1947, demeurant à D-54290 Trèves, Ostallee 53;

ont été nommés aux fonctions d'administrateurs pour un nouveau mandat de six ans;

2) Monsieur Hans-Leo HUESTER, expert-comptable, né le 11 octobre 1938, demeurant à D-54497 Morbach, Breitwiese 15;

a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes pour un nouveau mandat de six ans.

3) que Monsieur Thomas HUESTER, pré-qualifié, a été confirmé aux fonctions d'administrateur-délégué pour un nouveau mandat de six ans, investi de tous les pouvoirs lui conférés par les statuts de la société et d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour extraits conforme

Signatures

Référence de publication: 2009057267/25.

(090066102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Oxford Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.929.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2009

1. Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008:

- Monsieur William Martin SMYTH dit Liam SMYTH, administrateur de société, né le 15 novembre 1950 à Kildare (Irlande), demeurant au 8 Clyde Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;

- Madame ITA Patricia SMYTH, administrateur de société, née le 1^{er} août 1951 à Dublin (Irlande), demeurant au 8 Clyde Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;

- Madame Alison SMYTH, administrateur de société, née le 28 septembre 1974 à Dublin (Irlande), demeurant au 45 Donnybrook Manor, Donnybrook, Dublin 4, Irlande;

- Madame Charlotte MOLLOY, administrateur de société, née le 6 juin 1977 à Dublin (Irlande), demeurant au 9 Pavilion Gate, Glenamuck Road, Carrickmines, Dublin 18, Irlande;

- Monsieur Olivier FERRER, comptable, né le 8 mars 1969 à Orange (France), demeurant professionnellement au 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

2. L'assemblée générale des actionnaires a également décidé de la nomination de HRT Révision S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009057781/280/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Rossini Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.075,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 119.749.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire prise par les associés en date du 4 mai 2009

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Laurent KIND de son poste de gérant catégorie B de la société avec effet au 3 avril 2009.

Troisième résolution

Les associés nomment Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant catégorie B de la société avec effet au 3 avril 2009.

Monsieur Alain PEIGNEUX est désigné pour une période illimitée néanmoins son mandat peut être révoqué ou remplacé lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009057269/21.

(090066063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Spirit & Taste Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7563 Mersch, 60, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 146.005.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Julija ZININA, sans état particulier, demeurant à L-7563 Mersch, 60, rue des Romains.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "SPIRIT & TASTE SARL".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mersch.

Il pourra à tout moment être transféré dans un autre endroit du Grand-Duché par simple décision de l'associé ou des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la vente et la dégustation de thé, de café et de chocolat.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (€ 12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (€ 125,-) EUROS, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (€ 12.500,-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale:

1) se désigne comme gérante unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances;

2) déclare que l'adresse de la société est fixée à L-7563 Mersch, 60, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ZININA - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 30 avril 2009. Relation: MER/2009/805. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mai 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009058169/232/87.

(090066729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Vontobel Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 115.113.

En date du 29 septembre 2008, Christoph Ledergerber, Martin de Quervain et Serdar Aktasli ont démissionnés de leur fonction d'administrateurs de la société.

En même temps, sont élus comme administrateurs de la société avec effet au 29 septembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 8 avril 2009 ou au maximum jusqu'à 31 décembre 2009:

- Dominic Georges Gaillard, ayant son adresse professionnelle au Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zurich;
- Philippe Nicolas Hoss, ayant son adresse professionnelle au 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Anders Robert Malcolm, ayant son adresse professionnelle au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour la société

1, Côte d'Eich

L-1450 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009057279/19.

(090065846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Deltatank A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 75.218.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz
ausserordentlich am 30. Januar 2009 um 14.00 Uhr*

Die Versammlung stellt fest, dass sich der Wohnsitz von Herrn Govert Willem MACLEANEN, geboren am 20.08.1938 in Hurwenen (HL), geändert hat in L-5401 Ahn, 7, Route du Vin.

Herr Peter MAES, geboren am 14.07.1976 in Mortsel (B), wohnhaft in L-5515 Reemich, 9, Rue des Champs, legt sein Mandat als Delegierter des Verwaltungsrates am heutigen Tage nieder. Frau Miranda MAES, geboren am 03.11.1979 in Mortsel (B), wohnhaft in L-5515 Remich, 9, Rue des Champs, legt ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied am heutigen Tage nieder. Ihnen wird für die Ausübung ihrer Mandate Entlastung erteilt.

Frau Miranda MAES wird ersetzt durch Frau Marchje W. KOSTER, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), wohnhaft in D-54308 Langsur, Friedhofstraße 30. Ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Die Versammlung verlängert einstimmig die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 statt findet:

- Peter MAES, geboren am 14.07.1976 in Mortsel (B), wohnhaft in L-5515 Remich, 9, Rue des Champs
- Govert Willem MACLEANEN, geboren am 20.08.1938 in Hurwenen (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin

Gemäß Artikel 11 der Statuten und Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 erlaubt die Generalversammlung dem Verwaltungsrat seine Befugnisse zur täglichen und technischen Geschäftsführung an Frau Marchje W. KOSTER, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), wohnhaft in D-54308 Langsur, Friedhofstraße 30, zu übertragen. Sie kann als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt werden und die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Die Versammlung stellt fest, dass sich der Wohnsitz des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937, geändert hat in L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Das Mandat endet ebenfalls mit der Generalversammlung, die im Jahre 2014 statt finden wird.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2009057894/832/35.

Enregistré à Diekirch, le 6 avril 2009, réf. DSO-DD00086. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090066955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

Vontobel Fund Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 38.171.

En date du 6 novembre 2006, Hans Frey et en date du 29 septembre 2008, Christoph Ledergerber ont démissionnés de leur fonction d'administrateurs de la société.

En même temps, est élu comme administrateur de la société avec effet au 29 septembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 8 avril 2009 ou au maximum jusqu'à 31 décembre 2009:

- Dominic Georges Gaillard, ayant son adresse professionnelle au Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zurich;

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour la société

A. MALCOLM

Référence de publication: 2009057281/15.

(090065825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

DKV Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 31 mars 2009

L'assemblée générale a nommé à l'unanimité des voix Messieurs Wolfgang Diels, demeurant à Vogelweidestrae 5, D-81677 München et Horst Weber demeurant à Am Münchener Tor 1, D-80805 München en tant que membres du conseil d'administration avec effet au 31 mars 2009. L'assemblée générale a décidé également que la durée du mandat de Messieurs Wolfgang Diels et Horst Weber se maintiendra jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

L'assemblée générale a renouvelé à l'unanimité des voix le mandat de Monsieur Thomas Merten demeurant à 324, Gahmener Strasse, D-44532 Lünen, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

L'assemblée générale a renouvelé à l'unanimité des voix le mandat de KPMG AUDIT S.ar.l. avec le numéro d'immatriculation: B103590 dans la fonction de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010. Le siège social de KPMG AUDIT S.ar.l se situe au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2009.

Pour DKV Globality S.A.

Signature

Référence de publication: 2009057291/21.

(090065741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Wild GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 106.887.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société WILD G.m.b.H., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106887, avec siège social 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg et Maître Pierre METZLER a été résilié avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pierre METZLER.

Référence de publication: 2009057309/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08485. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090065879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

SDG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.674.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 février 2009

Première résolution

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérante de la Société avec effet au 02 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009057300/18.

(090065627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Archand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.000,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 81.039.

—
EXTRAIT

En date du 16 avril 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré du "8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg" au "232, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg" avec effet au 23 février 2009.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour extrait conforme

Jorrit Crompvoets

Référence de publication: 2009057306/15.

(090066119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Marine Investment Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.256.207,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.789.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 23 avril 2009

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 23 avril 2009 que:

- que l'assemblée a accepté la démission de:

* CEP II Limited

de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 23 avril 2009.

- que l'assemblée a nommé CEP II Managing GP Holdings, Ltd. avec adresse à 87, Walker House, Mary Street, KY1-9001 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 23 avril 2009 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Marine Investment Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009057304/21.

(090065771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Transworld Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.665.

- Constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 07 février 1994, publié au Mémorial, Recueil spécial C du 17 mai 1994;
- Statuts modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C 155 du 16 mars 1998.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social de la société en date du 4 mars 2009 que les démissions du Commissaire aux comptes et des administrateurs ont été régularisées.

- Ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs:

* M. Fernand HEIM, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG 231, Val des Bons Malades.

* M. Gérard MULLER, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG 231, Val des Bons Malades.

* M. Marc SCHMIT demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG 231, Val des Bons Malades.

- A démissionné de son mandat de commissaire aux comptes:

* M. Marco RIES, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG 231, Val des Bons Malades.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour la société

TRANSWORLD DEVELOPMENT S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009057335/687/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

Antium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 127.044.

Constituée en date du 30 mars 2007 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n 1161 du 14 juin 2007.

Suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juillet 2008, il est notifié que les décisions suivantes ont été prises:

- L'assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat de Monsieur Hervé COQUE en tant qu'administrateur de la société.

- L'assemblée nomme en remplacement de Monsieur Hervé COQUE, Monsieur Salvatore CACCIATORE, demeurant professionnellement à L-2670 Luxembourg, 3 Boulevard de Verdun.

Il résulte de l'article 5 des statuts, que la société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle du président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour la société ANTIUM S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009057312/21.

(090065716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.
